
CABINET DU MINISTRE

SECRETARIAT GENERAL

Unité- Progrès- Justi

Arrêté n° 2014- ^{No} 588 MS/CAB/SG
portant nomination d'un médecin-
chef de district sanitaire.

LE MINISTRE DE LA SANTE



- Vu la constitution ;
- Vu le décret n°2012- 1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2013-002/PRES/PM du 2 janvier 2013 portant composition du gouvernement ;
- Vu le décret n°2013-104/PRES/PM/SGG-CM du 7 mars 2013 portant attribution des membres du gouvernement ;
- Vu le décret n°2013-926/PRES/PM/MS du 10 octobre 2013 portant organisation du Ministère de la santé,
- Vu le décret n°2014-011/MS/CAB du 13 janvier 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement des structures déconcentrées du Ministère de la Santé ;
- Sur proposition du Secrétaire général du Ministère de la Santé

ARRETE

Matricule 215 979 B Médecin Généraliste est nommé
Médecin-Chef du District Sanitaire de Saponé.

Article 2 : le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures
contraires.

Article 3 : le Secrétaire général du Ministère de la santé et le Directeur
Régional de la Santé du Centre Sud sont chargés chacun de ce
qui le concerne de l'application du présent arrêté qui prend
effet pour compter de la date de prise de service de
l'intéressé.

Ouagadougou le 2



Léné SEBGO/-
Officier de l'ordre national

Ampliations :

- 1-Toutes structures centrales du MS
- 1-Toutes structures rattachées
- 1-DCMEF
- 13-DRS
- 1-HC/ Bazega
- 1-Impôts
- 1-Trésor
- 1-Solde
- 1-Intéressée
- 1-Archives